

FR Bruxelles, 01.02.2023

**DECLARATION CONJOINTE A L'OCCASION DE LA JOURNEE DES SAPEUR-POMPIERS DE LA
CESI – UN ACTE DE VIOLENCE CONTRE LES SAPEUR-POMPIERS EST UNE
ATTAQUE CONTRE NOUS TOUS!**

Les représentants des syndicats des sapeur-pompiers, affiliés à la CESI et réunis à Bruxelles à l'occasion de la Journée des sapeur-pompiers de la CESI, condamnent fermement tout type d'attaque contre les représentants des forces de l'ordre et contre le personnel des urgences/de sauvetage partout en Europe.

Les fêtes de Nouvel An se sont, une nouvelle fois, traduites par un pic de violence contre l'Etat et l'Etat de droit, l'ordre public et les droits humains. 40 agents et 15 sapeur-pompiers¹ font partie des victimes de violence recensées pour la seule ville de Berlin.

Ces incidents s'inscrivent dans une évolution plus globale. Les faits révèlent une augmentation des actes de violence commis par des tiers contre des agents de la fonction publique, mais également une augmentation jusqu'à 22% des attaques contre des agents des forces de l'ordre en Allemagne entre 2012 et 2022². Les organisations syndicales du secteur public affiliées à la CESI et provenant de toute l'Europe font état d'expériences similaires.

Comme déjà indiqué dans le [Manifeste sur la violence de tiers à l'égard du personnel de la fonction publique](#) de la CESI « *la fonction publique et plus particulièrement son personnel semblent devenir la cible d'un mécontentement dont les racines sont à chercher dans la frustration et les inégalités sociales croissantes pour lesquelles l'Etat et les gouvernements sont pointés du doigt. Malheureusement, la situation est en train de se détériorer en raison des crises sanitaires, sociales et économiques causées par la pandémie de la Covid19 et ses mesures de confinement. Les conséquences immédiates des tensions sociales croissantes et de la frustration grandissante des citoyens sont visibles dans l'augmentation des comportements agressifs vis-à-vis des agents de la fonction publique.*

¹ <https://www.osw.waw.pl/en/publikacje/analyses/2023-01-10/germany-consequences-new-years-eve-riots>

² « En 2021, l'Office fédéral de la police criminelle a recensé 689 nouveaux cas de violence contre des agents de police par rapport à l'année précédente, portant ainsi à 39 649 le nombre total de cas. Depuis 2012, les cas d'actes de violence commis contre des agents de police ont augmenté de 22,5%. » <https://www.dw.com/en/whats-behind-nye-attacks-on-german-police-firefighters/a-64266080>

Il semblerait que la pandémie soit un facteur de stress supplémentaire dans le travail des agents de la fonction publique, entravant la prévention de la violence sur le lieu de travail ».

Il est désormais plus important que jamais de redoubler d'efforts pour valoriser les professionnels du secours et leur rôle primordial dans la sauvegarde de la vie humaine. Malgré leur uniforme ou leur équipement de protection, ces professionnels n'en restent pas moins des citoyens et sont protégés par les mêmes lois contre la discrimination et le racisme, tout comme contre la haine, les outrages, l'hostilité ou les agressions physiques.

Il est important que nous fassions preuve de fermeté, non seulement dans l'intérêt de la sécurité et de l'ordre public, mais également au nom de nos valeurs, de la démocratie libérale, de la tolérance et de l'Etat de droit. Une attaque contre l'Etat et ses employés constitue une attaque contre nous tous.

La radicalisation et la hausse des comportements extrémistes doivent être contrées. Pour ce faire, il convient de panacher mesures préventives et mesures répressives, tout en veillant à respecter l'Etat de droit et les droits fondamentaux, tels qu'ancré dans les Constitutions nationales et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. L'ordre et la loi sont des valeurs européennes prédominantes qui devraient être promues, partagées et protégées par l'ensemble des citoyens pour des sociétés résilientes, tolérantes et socialement inclusives.

Les syndicats peuvent et doivent jouer un rôle central dans la lutte contre la violence exercée par des tiers contre des fonctionnaires et des agents de la fonction publique, notamment:

1. en gardant les projecteurs braqués sur le phénomène et en condamnant résolument la violence de tiers au travers de campagnes de sensibilisation qui prônent une tolérance zéro vis-à-vis de la violence;
2. en réunissant les travailleurs et la direction en vue d'identifier des meilleures pratiques sur la manière d'éviter et de gérer la violence de tiers et de valoriser davantage les professions du secteur public, en particulier les sapeur-pompiers, les agents de police et le personnel des urgences/de sauvetage;
3. en intégrant des mesures relatives à une meilleure prévention et gestion de la violence exercée par des tiers dans les conventions collectives et dans le travail de plaidoyer législatif au niveau national;
4. en encadrant les victimes de violence commise par un tiers, en leur fournissant un soutien et une aide psychologiques dans les procédures judiciaires et en facilitant leur accès aux informations et, le cas échéant, aux voies de recours.